

Calendrier :

Dates limites de dépôt des dossiers :

- Auprès des Technopoles **vendredi 02 juin 2023 (midi)**

- Auprès de la Région **lundi 12 juin 2023 (midi)**

Comité d'expertise **mercredi 05 et jeudi 06 juillet 2023**

Objectif de décision de soutien et conventionnement (indicatif) septembre 2023

Les dossiers déposés hors délai seront pris en compte lors du relevé suivant.

Les projets seront présentés par les porteurs de projet devant un comité d'expertise composé d'experts. Les technopoles et Bretagne Compétitivité seront également présents, en appui.